

délibération :  
D\_2023\_9\_6

L'an deux mille vingt trois, le vendredi 10 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Date de convocation du : 03 Novembre 2023

Présents : 14

**Présents** : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry

Votants : 18

**Objet : Cession de la parcelle  
C1895 rue du Bois Rablon  
(abroge et remplace la  
délibération D\_2023\_3\_23 du  
10 mars 2023 transmise en  
Préfecture le 14/03/2023)**

**Pouvoirs :**

Monsieur CAPLOT Serge a donné pouvoir à Monsieur FOUCHÉ Joël  
Monsieur NOËL Frédéric a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle  
Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame GANNE Julie  
Madame RENARD Annie a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur NOËL Frédéric, Madame LALANDRE Sophie, Madame RENARD Annie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

**Secrétaire de Séance** : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les  
jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le 3 juillet 2020, le conseil municipal avait délibéré pour annuler l'acte de vente entre M et Mme Travia et la commune.

Pour rappel, le 18 juin 1993, une délibération avait été prise dans le cadre d'une enquête publique, des terrains devaient être acheté afin d'élargir la voie communale. Par délibération, le 7 mai 2013, la commune confirmait l'acquisition de 65 m<sup>2</sup> de terrain à M et Mme TRAVIA, parcelle section C n°1895, à rue du Bois Rablon - Les Sicauds.

Les domaines ont été saisi le 23/03/2023 et ont rendu leur avis le 19/10/2023, le conseil municipal retire la délibération D\_2023\_3\_23 prise le 10 mars 2023.

Vu la délibération du 18 juin 1993,  
Vu la délibération n°2013\_5\_5 du 07 mai 2013,  
Vu la délibération n°D\_2020\_6\_16 du 3 juillet 2020,  
Vu le dossier 996261 lié à cette affaire,  
Vu que la commune n'a jamais engagé les travaux et ceux-ci ne sont plus nécessaire,  
Vu l'avis des domaines du 19/10/2023,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- D' **APPROUVER** la régularisation de cette situation avec Monsieur et Madame Travia par un acte de cession de la parcelle section C n°1895, rue du Bois Rablon - Les Sicauds, pour l'euro symbolique,
- D' **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de cession ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

**Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 10/11/2023, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 23/11/2023

**Le Maire,  
Michel CARTERET**

